

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 18 Mars 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 5 Mars 2024

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 5
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Mme Solange WOLFF MINTSA, Conseillère Municipale**Présents :**

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire

M^{me} Isabelle DURINGER Conseillère Municipale Déléguée

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M^{me} Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M^{me} Solange WOLFF MINSTA, M^{me} Annabella PINTO, M^{me} Virginie JACQUEMIN, M. Sabin MUNTEAN, M. Olivier MULLER, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire ayant donné procuration à M. Pierre PERRIN Maire

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale ayant donné procuration à M. Alain JANSEN Adjoint au Maire

M. Jérôme FLAGEY, Conseiller Municipal ayant donné procuration à M. Rémi REUTHER Adjoint au Maire

M. François CHABAS, Conseiller Municipal ayant donné procuration à Mme Hélène MULLER Adjointe au Maire

Absents sans donner de mandat :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

09/2024 – BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2024

Le budget primitif constitue le premier acte annuel obligatoire qui doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se reporte.

Il traduit les volontés politiques des élus et sa construction donne des lignes directrices aux services pour la mise en œuvre des priorités des élus.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Après le débat d'orientations budgétaire qui s'est tenu le 27 Février 2024, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et dépenses.

Sont joints à la présente délibération les documents cités ci-après :

- Présentation synthétique du budget primitif – année 2024
- Projet de la maquette règlementaire M57 – année 2024

Le Conseil Municipal,

sur proposition de Monsieur Pierre PERRIN, Maire,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2311.1 et suivants, portant dispositions générales ;*
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2312.1, portant sur l'adoption du budget ;*
- VU le Code Général des Impôts relatif aux dispositions législatives en vigueur portant sur le vote des taux d'imposition des taxes locales ;*
- VU le Code Général des Impôts, article 1639 A ;*
- VU les dispositions du droit local en Alsace-Moselle ;*
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal*
- VU le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en séance du Conseil Municipal en date du 27 février 2024 ;*
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 Janvier 2024 ;*
- VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 4 mars 2024 ;*

Considérant la tenue du débat sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2024,

Considérant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 présenté par M. le Maire,

après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour dont 4 procurations et 1 abstention (Mme Odile NGO YANGA)

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024, tel que décrits dans les documents annexés (M57)

et conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	BP2024
011 - Charges à caractère général	1 887 639,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 500 000,00 €
014 - Atténuation de produits	471 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 825 571,89 €
042 - Opération ordre transf. entre sections	163 309,37 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 029 290,00 €
66 - Charges financières	65 889,28 €
67 - Charges spécifiques	10 000,00 €
68- Dotations aux provisions dépréciations	15 000,00 €
TOTAL DEPENSES	9 967 699,54 €
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	2 292 097,49 €
013 - Atténuation de charges	5 000,00 €
042 - Opération ordre transf. entre sections	2 402,05 €
70 - Produits des services, domaine, ventes diverses	393 000,00 €
73 - Impôts et taxes	314 000,00 €
731 - Fiscalité locale	5 661 000,00 €
74 - Dotations et participations	1 148 100,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	102 000,00 €
76 - Produits financiers	100,00 €
77 - Produits spécifiques	50 000,00 €
TOTAL RECETTES	9 967 699,54 €

INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2023	BP2024
040 - Opération ordre transf. entre sections		2 402,05 €
041 - Opérations patrimoniales		14 832,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		390 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	44 583,76 €	31 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	171 236,86 €	966 142,42 €
23 - Immobilisations en cours	1 300 000,00 €	4 500 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 515 820,62 €	5 904 376,47 €
	Total	7 420 197,09 €
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté		1 838 182,83 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 825 571,89 €
040 - Opérations ordre transf. entre sections		163 309,37 €
041 - Opérations patrimoniales		14 832,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		160 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		1 500 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	18 301,00 €	900 000,00 €
TOTAL RECETTES	18 301,00 €	7 401 896,09 €
	Total	7 420 197,09 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- avec reprise des résultats de l'exercice n-1

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 20 Mars 2024

Le Secrétaire de séance

Solange WOLFF MINTSA

Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 20 MARS 2024